

var Volume imagerie médicale dentistes ([Atlas](#))

Description	<p>Nombre d'exams d'imagerie médicale remboursés effectués par un dentiste au cours de l'année de référence. L'indicateur peut être ventilé selon la tranche d'âge des bénéficiaires.</p> <p><i>Codification</i> Nombre par 1 000 bénéficiaires de l'assurance maladie en Belgique</p> <p><i>Remarques</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Les prestations d'imagerie médicale sont identifiées à l'aide des codes nomenclature qui figurent dans la Liste de codes ci-dessous.• Les chiffres par entité géographique sont basés sur le domicile du bénéficiaire au 31 décembre de l'année de référence. Si le domicile est inconnu à ce moment-là, on utilise le domicile au 30 juin. Les personnes sans domicile connu sont uniquement comptabilisées au niveau national.• Vous trouverez davantage d'informations dans l'étude AIM Imagerie médicale, à partir de laquelle ces statistiques ont été produites, et sur la page Chiffre-clé de l'Atlas AIM relative à l'imagerie médicale. <p><i>Fréquence et timing de la mise à jour</i> : les statistiques de l'année civile 2 sont ajoutées chaque année au T4.</p> <p><i>Plus petit niveau géographique disponible</i> : secteur statistique (depuis 2016)</p> <p><i>Méthode de calcul</i> Nombre d'examens d'imagerie médicale effectué par un dentiste / (Nombre de bénéficiaires / 1.000)</p>
Disponible	2006
Référence recommandée	IMA_AIM (17/11/2025), stat_013_006, Atlas IMA_AIM (accessed on 26/05/2026)
Dernière mise à jour des métadonnées	17/11/2025

Code	stat_013_006_At
Variable(s) source(s)	<ul style="list-style-type: none">• IMAG_DENTIST_N-Nombre d'exams d'imagerie médicale par un dentiste
Variable(s) équivalente(s)	<ul style="list-style-type: none">• cube_013_006-Volume imagerie médicale dentistes• stat_013_004-Volume imagerie médicale radiologue• stat_013_005-Imagerie médicale dentistes• stat_013_008-Volume imagerie médicale médecin spécialiste non radiologue
Mots clés	Prestations de soins de santé , Prestataires de soins de santé